



Accueil > Belgique > Politique

Statut de l'artiste: le MR dévoile son projet

Les bleus dégagent les premiers : ils veulent négocier un ministère fédéral ad hoc et une allocation d'artiste découplée de l'Onem, tremplin vers de possibles carrières d'indépendants.



Le projet du MR pour le statut d'artiste doit encore faire l'objet d'une négociation, le cas échéant, dans le cadre du prochain gouvernement. - Pierre-Yves Thienpont.

f 📷 🗨️ 📧 📧 📧 📧

Ce mercredi, certaines fédérations d'artistes ont dû tomber de leur chaise : de tous les partis en formation gouvernementale, c'est le MR qui le premier a dévoilé son projet de statut d'artiste... et il est à la fois inspirant et solide, jusque dans les détails.

LIRE AUSSI

Enfin l'artiste!

Au nom de son parti, Georges-Louis Bouchez est venu présenter devant une assemblée pointue (Feas, RAC, CTEJ, Scam, Sabam, CCTA, Pro Spere, ARRF, Aires Libres, etc.) un projet qui sort l'artiste de la sphère du chômage et du ministère de l'Emploi pour le loger, au niveau fédéral, dans l'administration déjà en charge des matières biculturelles – aujourd'hui la Politique scientifique, mais demain ce pourrait être un ministère des Arts. « L'idée, c'est que ce soit un ministère de la Culture fédérale, mais cette appellation risque d'en crisper certains. Le souhait est qu'il y ait une gestion centralisée, pour tout ce qui relève du fédéral, des matières culturelles. »

LIRE AUSSI

Social: les artistes imaginent leur futur statut

Le président du MR n'a pas encore d'accord avec l'Open VLD sur ce projet, mais il le défendra en négociation gouvernementale. De quoi s'agit-il concrètement ?

1 Un statut à vie

Le MR imagine d'abord un statut nouveau, plus facile à décrocher pour les jeunes, puisqu'au lieu de prouver 312 jours en 21 mois, ils ne devront établir devant le « ministère des Artistes » que 260 jours en 24 mois. Mais il doit bien s'agir d'activités artistiques ou para-artistiques : donner des cours, organiser des stages, participer à des commissions consultatives, etc. Pas question de valoriser les heures horeca dans un théâtre. En contrepartie, nous le découvrirons plus loin, le maintien d'une allocation d'artiste sera un peu plus musclé : plus facile pour les jeunes, un peu plus exigeant pour les autres. La « règle du cachet » resterait d'application : le montant d'un cachet important sur un seul événement peut-être converti en jours multiples.

LIRE AUSSI

Douze idées pour créer un véritable statut d'artiste

Une fois le statut obtenu, il se conserverait à vie. Autre clarification : une volonté d'intégrer plus largement les techniciens artistiques, pour autant que leur métier soit effectivement artistique. « On pourrait englober jusqu'à 200.000 personnes, mais le périmètre que nous recommandons est plutôt 50.000 personnes », commente Georges-Louis Bouchez. Roadies et monteurs de scènes, circulez.

2 Une allocation stable

L'accès au statut donne droit à une allocation d'artiste – à tous les artistes, et quelle que soit la forme d'intermittence, puisque cette allocation ne dépend plus de l'Emploi. Cette allocation est individuelle, indépendante de l'état-civil, indépendante de l'ancienneté ou de l'obligation actuelle de recherche d'un emploi convenable : le MR propose un maximum de 1.540,5 euros nets/mois, soit l'équivalent exact des allocations de chômage touchées aujourd'hui du 7e au 12e mois de chômage. Soit : 59,25 euros par jour non presté. Entendez par jour non presté : les jours qui ne sont pas rémunérés, tels les jours de création, qui sont couverts par l'allocation. Les jours d'activités rémunérées sont évidemment soustraits. Mais au fil des ans, l'allocation n'est pas dégressive, contrairement à une allocation de chômage.

3 Un cumul autorisé

L'objectif du MR est de faciliter l'accès au statut d'indépendant aux artistes qui parviendraient à se mettre en situation de le devenir. Cela n'aurait donc pas de sens de condamner les artistes à vivre avec une allocation équivalente à un chômage. Les libéraux proposent d'autoriser le cumul de cette pleine allocation d'environ 18.000 euros bruts/an avec un maximum de 27.000 euros bruts/an, lissés sur trois ans, des revenus extérieurs : droits d'auteur, droits voisins, activité indépendante, contrat de travail « et même statut de fonctionnaire ».

LIRE AUSSI

Administration: le chemin de croix des artistes en Belgique

C'est donc un triplement du plafond actuel de cumul autorisé, qui est aujourd'hui de 9.072 euros brut. Lorsque l'artiste atteint ce plafond de 27.000 euros brut/an en plus de l'allocation d'artiste d'environ 18.000 euros, il gagne donc 45.000 euros brut/an, une situation qui le met en mesure de faire le grand saut et de s'installer, s'il le souhaite, comme indépendant. C'est l'objectif. Au-dessus de 45.000 euros brut, les libéraux ont établi une grille qui décroît progressivement l'allocation d'artiste.

Autre astuce : le plafond de 27.000 euros est lissé sur trois ans. Une année trop prospère en droits d'auteur, par exemple, est compensée par les vaches maigres des deux années précédentes. Ce qui est adéquat pour les écrivains et plasticiens, un peu trop court pour les cinéastes, nous y reviendrons.

4 Un maintien plus exigeant

Bien entendu, ces mesures favorables doivent rester équitables face aux autres catégories de travailleurs : « On doit essayer de garder le plus grand équilibre, la plus grande cohésion par rapport aux travailleurs d'autres secteurs », pointe Georges-Louis Bouchez. Peu de gens contesteront qu'aujourd'hui, une fois obtenu, le maintien du statut d'artiste est trop clément : l'artiste ne doit prouver qu'un minimum de trois activités artistiques par an, soit neuf jours. Là, le MR souhaite imposer l'équivalent minimum d'une journée par semaine, exigence à nouveau lissée sur trois ans et avec règle du cachet. Soit 156 jours (ou convertis tels quels) sur les trois dernières années.

L'artiste qui ne parvient pas à les justifier ne perd pas son statut mais il perd son allocation future. Pour la retrouver, il lui faudra se trouver à nouveau dans les conditions, non pas d'accès au statut mais de maintien de l'allocation, soit pouvoir établir 156 jours sur les trois dernières années. L'interruption pourrait donc ne durer qu'un an, si la chute d'activité a été particulièrement sévère sur une seule année.

Les cinéastes ont fait remarquer au MR que le lissage sur trois ans était trop court : ils développent des projets à cinq ans. Les libéraux restent sur leur concept de trois ans, mais admettent qu'ils doivent étudier la possibilité pour ce genre d'artistes d'obtenir une prolongation de deux ans pour autant qu'ils puissent attester qu'ils sont sur un projet significatif, en cours de réalisation, avec un échéancier arrêté, etc.

« L'artiste n'est pas un chômeur amélioré », résume Georges-Louis Bouchez, « il fallait rompre avec l'idée qui l'assimile à une catégorie spécifique de chômeur. Nous voulons aussi mieux corréler le statut d'indépendant et le statut d'artiste. Les plafonds que nous fixons permettent à un artiste de dire "OK, je passe à un autre statut !" quand il est réellement en mesure de devenir indépendant. »

LIRE AUSSI

Déconfinement: quand la culture se fige pour dénoncer l'inaction du politique

f 📷 🗨️ 📧 📧 📧 📧

AUSSI EN POLITIQUE



Négociations fédérales: les partis de la coalition Vivaldi veulent former un gouvernement pour le 1er octobre

Egbert Lachaert et Conner Rousseau rendront le rapport final de leur mission le lundi 21 septembre



Négociations fédérales: un rapport final des préformateurs attendu le 21 septembre

Un entretien téléphonique a eu lieu entre le Roi et les préformateurs.



Georges-Louis Bouchez interroge Yves Coppieters sur le risque d'avoir été contaminé par Egbert Lachaert

Le président du MR a annulé son passage à la RTBF deux heures avant « Jeudi en prime ». Il interpelle son remplaç...

FIL INFO | FIL INFO SPORTS

18:35 FRANCE

Coronavirus: suivez les annonces du gouvernement français en direct vidéo

MERCREDI 12 AOÛT

09:34 EUROPE

Voyages à l'étranger: les derniers changements (carte interactive)

VENDREDI 11 SEPTEMBRE

17:24 USA

Feux de forêt aux États-Unis: un mur de fumée visible depuis l'espace (photos)

17:07 CULTURE

Des œuvres street-art Disney habillent les murs en Belgique

16:58 SOCIÉTÉ

Coronavirus dans les écoles: 60 cas signalés depuis le 1er septembre en Fédération Wallonie-Bruxelles

16:02 SOCIÉTÉ

Bouchez a-t-il le droit de ne pas se

[Voir tout le Fil info](#)

Commentaire *

Signature *

Quelques règles de bonne conduite avant de réagir

Poster

LE SOIR

Les sections du site

- Belgique
- Monde
- Économie
- Sports
- Culture
- Opinions
- Techno
- Sciences et santé
- Le Soir+

So Soir

- Soirmag
- Génération
- Demain la Terre
- Images
- Le choix de la rédaction
- Dossiers
- Archives

Les services

- Bourses
- Trafic
- Météo
- Programmes télé
- Club du Soir
- Nous contacter
- RSS
- Concours

Petites annonces

- Gocar
- Ebook.lesoir.be
- La cave à vin du Soir
- Faire-part et cartes de vœux
- Photobook
- Les Œuvres du Soir
- Gérer les cookies

Groupe Rossel

- Rossel
- Rossel Advertising
- References
- Cinewews
- Out.be
- L'Echo
- SudInfo
- Grenz Echo

La Voix du Nord

- Vlan
- Rendez-vous
- En mémoire
- Sillon belge
- App Store Optimization
- CityPlug.be



© Rossel & Cie – 2020

Conditions générales d'utilisation - Conditions générales de vente - Politique de cookies - Politique de Protection Vie privée - Charte des médias - Droits de reproduction

Aussi par Alain Lallemand

LIVRES
Bouysse: «Personne ne m'énlèvera mon intégrité»

POLITIQUE
Pierre-Yves Jeholet: «Nous serons prêts pour la relance européenne»

CULTURE
Plan de relance européen: un espoir pour les infrastructures de Culture

Ad

Meilleure qualité de l'air, mobilité en ville améliorée...
Les voitures électriques et hybrides peuvent contribuer à l'amélioration de la société
Honda

LE CHOIX DES LECTEURS

1 **POLITIQUE**
Négociations fédérales: Wilms prolongée, Bouchez sous le feu des critiques

2 **KROLL**
L'écrou du jour sur Delphine Boël

3 **DIVISION 1A**
Comment le monde du football a obtenu la réouverture des stades

CHRONIQUES

« Vous avez de ces mots: {J'ai été} ou {je suis allé}? »
Par Michel Francard

« Attentats du 11 septembre: quand l'épreuve révèle le Président »
Par William Bourton

« Coronavirus – «La vie devant toi, jour 52: la Belgique (épisode 1)» »
Par Julie Huon